

En savoir plus sur la Pilule d'Or et les Palmarès Prescrire

Chaque année, l'équipe Prescrire publie les Palmarès Prescrire (pour l'année 2020, lire en pages 84-88). Ceux-ci sont élaborés en toute indépendance des firmes pharmaceutiques, des institutions et des pouvoirs publics.

Palmarès des médicaments

Le Palmarès annuel des médicaments récompense des firmes qui ont commercialisé des médicaments apportant un progrès conséquent pour les patients.

Trois degrés de valorisation sont envisagés :

- une **Pilule d'or** est attribuée à un médicament quand le progrès thérapeutique est décisif dans un domaine où les soignants étaient particulièrement démunis ;
- un médicament inscrit au **Tableau d'Honneur** apporte une amélioration nette par rapport aux thérapeutiques existantes, mais avec certaines limites ;
- un médicament **cité au Palmarès** améliore de façon moindre les soins.

Palmarès du conditionnement

Le Palmarès annuel du conditionnement récompense des firmes qui ont commercialisé des médicaments dans des conditionnements dont un ou plusieurs éléments sont source de sécurisation des soins (et sans défaut majeur par ailleurs).

Des cartons rouges sont attribués aux conditionnements de mauvaise qualité. Ce Palmarès reflète ainsi l'état d'un marché constellé de conditionnements dangereux qui présentent des risques manifestes, notamment pour les personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, etc.). En pointant les problèmes, ce Palmarès encourage les firmes et les agences à plus d'implication dans la sécurité des soins.

Palmarès de l'information

Le Palmarès annuel de l'information valorise la capacité et la volonté des firmes à fournir à la Rédaction de *Prescrire* une information de qualité sur leurs spécialités.

Des firmes communiquent en effet avec efficacité et sans opacité, en ayant conscience que la transparence est gage de confiance. Cela mérite d'être signalé.

Relayez les Palmarès Prescrire. Par exemple sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter, etc. !